

Le 19 juin 2023

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la caisse de pension

## **Swisscanto Fondation collective et Swisscanto Supra Fondation collective reprennent le nom de Servisa. Hormis cela, rien ne change.**

**Dans le cadre de son 50<sup>e</sup> anniversaire, Swisscanto Fondation collective reprend son nom originel, et Swisscanto Supra Fondation collective lui emboîte le pas: elles se nommeront désormais «Fondation collective Servisa» et «Fondation collective Servisa Supra». Ce faisant, les fondations réaffirment l'indépendance qu'elles cultivent de façon consécutive depuis leur création. Rien ne change, toutefois, pour les assurés, les entreprises affiliées ainsi que pour les partenaires des fondations Servisa.**

### **Tout ce qu'il faut savoir**

#### **Pourquoi ce rebranding?**

En reprenant ce nom, Servisa réaffirme son indépendance tout en renouant avec son origine: la Fondation collective Servisa a été fondée en 1973 comme fondation collective indépendante, œuvre collective des banques cantonales et de Patria (aujourd'hui Helvetia Assurances). En 2005, les banques cantonales ont réuni différentes fondations et entreprises actives dans le domaine des placements et de la prévoyance sous la marque faîtière «Swisscanto». Les fondations sont cependant toujours restées indépendantes. En 2014, le groupe Swisscanto a été repris par la Banque cantonale de Zurich. Depuis lors, les deux fondations et la banque ont poursuivi, avec succès, leur développement conformément à leurs stratégies respectives. C'est dans ce contexte que les Fondations collectives Servisa ont décidé, en étroite concertation avec la Banque cantonale de Zurich, de mieux rendre compte à l'avenir de leur identité propre dans l'univers de leur marque.

#### **Pourquoi le changement de nom a-t-il lieu maintenant?**

Le moment est idéal. La Fondation collective Servisa fête, en effet, ses 50 ans d'existence en 2023.

#### **Le rebranding s'accompagnera-t-il d'un changement de la stratégie de Servisa?**

Non. Les deux fondations restent dirigées par leurs conseils de fondation, qui s'emploient exclusivement à défendre les intérêts des assurés. L'orientation stratégique éprouvée et la direction des fondations demeurent inchangées.

**Le rebranding a-t-il également des conséquences pour les assurés ou les entreprises affiliées?**

Non, seuls le nom et le logo changent. Tout le reste demeure identique. Les entreprises affiliées et les assurés eux-mêmes ne subiront aucun changement de contrats, de prestations ou d'interlocuteurs.

**Y aura-t-il des répercussions sur les rentiers et les bénéficiaires de prestations (AI) des deux fondations?**

Non, seuls le nom et le logo changent. Tout le reste demeure identique. Les rentiers et les bénéficiaires de prestations continueront de percevoir la même rente.

**Les interlocuteurs changent-ils?**

Non, rien ne change dans l'organisation. Les interlocuteurs habituels restent les mêmes.

**Les contrats et les règlements existants doivent-ils être remplacés?**

Non, tous les contrats conclus sous le nom «Swisscanto» conservent leur validité. Les règlements restent, eux aussi, applicables indépendamment du changement de nom. Nous profiterons toutefois des occasions adéquates qui se présenteront pour renouveler les contrats et les règlements.

**Les documents de conclusion commandés avec le nom «Swisscanto» qui n'ont pas encore été retournés signés doivent-ils être redemandés?**

Nous établirons de nouveaux documents sur demande. Nous accepterons également les documents déjà envoyés avec le nom «Swisscanto» qui seront retournés après le 19 juin 2023.

**Les demandes déjà envoyées qui ne prendront effet que dans le futur doivent-elles être renouvelées à l'aide de nouveaux formulaires (p. ex. option en capital, modification de l'ordre des bénéficiaires, inscription pour la rente de partenaire)?**

Non, l'ensemble des documents et des demandes déjà envoyés avec le nom «Swisscanto» conservent leur validité.

**Les entreprises affiliées doivent-elles informer leurs collaborateurs?**

Non, tous les assurés ainsi que tous les bénéficiaires de prestations ont été informés par écrit le 19 juin 2023. Il est néanmoins possible qu'ils posent des questions. Le présent document peut être utile pour y répondre. Les questions et réponses sont également disponibles sur notre site Web, [www.servisa.ch](http://www.servisa.ch). Par ailleurs, les collaborateurs de Servisa se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Qu'advient-il des lettres encore adressées à «Swisscanto Fondation collective» ou à «Swisscanto Supra Fondation collective»?**

L'adresse postale reste la même, et la Poste Suisse a été informée du changement de nom. Nous devrions donc recevoir les lettres qui nous sont envoyées à notre adresse postale officielle avec le nom «Swisscanto».

**Qu'advient-il des e-mails envoyés aux anciennes adresses e-mail?**

Les e-mails envoyés aux anciennes adresses e-mail seront automatiquement transférés à la personne ou à l'institution à laquelle ils sont destinés.

**A-t-on besoin de nouvelles données d'accès pour utiliser le portail clients LPPonline et le portail des assurés?**

Non, l'ensemble des autorisations et des données d'accès pourront toujours être utilisées sans réserve après le changement de nom.

Le portail des assurés étant en cours de transfert vers une nouvelle plateforme plus conviviale, il n'est temporairement pas accessible. Dans l'intervalle, un message indiquant que les assurés obtiendront tous les renseignements et les documents souhaités auprès du service clientèle apparaît lorsqu'on ouvre la page.

**Que se passe-t-il si on utilise encore d'anciens formulaires?**

Tous les formulaires et documents préimprimés sont disponibles dans leur version actuelle sur notre site Web, [www.servisa.ch](http://www.servisa.ch). Il va de soi que nous accepterons aussi les anciens formulaires pendant la phase de transition.

Fondations Servisa  
St. Alban-Anlage 26  
4052 Bâle

Téléphone +41 58 280 26 66

[info@servisa.ch](mailto:info@servisa.ch)

[www.servisa.ch](http://www.servisa.ch)